



# Comprendre le rapport

## Les résultats du sondage peuvent être utilisés pour :

- le rapport au niveau du lieu de travail (si le taux de réponse est supérieur à 50 %, 2 rapports seront fournis);
- le rapport au niveau du secteur;
- le rapport du secteur des services sociaux, c.-à-d., services aux personnes atteintes d'un handicap de développement, sociétés d'aide à l'enfance, organismes communautaires, organismes de traitement des enfants et Services correctionnels (SP).

## Rapports du lieu de travail :

### Le rapport intégral

- Un rapport détaillé est mis à la disposition du comité mixte sur la santé et la sécurité au travail, du syndicat, de l'employeur et du comité de direction.
- Le rapport doit être imprimé en couleur ou être consulté en ligne.
- Le rapport commence par un sommaire exécutif contenant de l'information sur le taux de réponse et les méthodes utilisées. Une liste des « associations » figure au bas du sommaire exécutif. Elles sont au cœur du rapport et elles sont détaillées plus loin dans le rapport dans un tableau qui montre le lien entre les symptômes et les facteurs de risque. Les trois facteurs au travail qui ont le plus d'impact sur les symptômes des travailleurs aideront à identifier les risques psychosociaux sur lesquels insister.
- Le reste du rapport donne les résultats pour chaque question du COPSQ.

### Le rapport abrégé

- Le rapport abrégé met l'accent sur les trois facteurs de risque qui ont le plus d'impact sur l'état de santé des travailleurs.
- Chaque facteur de risque mentionné est suivi de suggestions d'amélioration. Il n'y a pas de solution toute faite pour gérer les risques psychosociaux — nous ne pouvons que tenir compte de ce que d'autres ont utilisé avec succès et collaborer pour développer des idées et solutions dans notre propre milieu de travail.

### Des questions sur le rapport?

Communiquez avec Terri Aversa à l'adresse [taversa@opseu.org](mailto:taversa@opseu.org) ou au numéro 1-800-268-7376.

## Attention!

Ce n'est pas parce qu'un facteur de risque apparaît souvent qu'il est nécessairement associé aux symptômes. Par exemple, même si le harcèlement psychologique (bullying) apparaît à de nombreux endroits, on constate que ce sont les exigences professionnelles (work demands) qui sont associées aux symptômes. Par conséquent, il est possible que le harcèlement psychologique résulte de pressions dues à des demandes peu réalistes. Ainsi, en mettant l'accent sur les exigences qui ont un impact sur les symptômes, on devrait parvenir à prévenir le harcèlement psychologique!



Centres de santé des  
travailleurs(se)s de  
l'Ontario Inc.



CDSC  
Conseil divisionnaire  
des services communautaires



Dommages  
**PSYCHOLOGIQUES**  
OUTILS POUR LES TRAVAILLEURS EN ONTARIO